



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 9 du projet d'ordre du jour provisoire

### COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

### LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 4
II. GRANDS DÉFIS QUE LA COMMISSION PEUT RELEVER DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL	5 - 8
III. PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL	9 - 13
IV. LE RÔLE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL EN TANT QU'OUTIL DE PLANIFICATION DE LA COMMISSION	14 - 23
V. CALENDRIER DES ACTIVITÉS AU SEIN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL	24 - 29
VI. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL	30 - 34
VII. ORIENTATION DEMANDÉE À LA COMMISSION	35 - 36

*Appendice: Projet de programme de travail pluriannuel de la Commission sur les  
ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



---

## LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

---

### I. INTRODUCTION

1. Depuis 1995, en vertu d'une décision de la Conférence de la FAO, le mandat de la Commission couvre « tous les éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture ».<sup>1</sup> À sa dixième session ordinaire, la Commission a examiné le document, *Activités futures de la Commission*,<sup>2</sup> qui suggérait en particulier que la capacité de la Commission à agir efficacement dans les limites de ses statuts serait renforcée par l'établissement d'un programme de travail pluriannuel, avec les objectifs suivants:

- permettre à la Commission de donner systématiquement des avis à la FAO sur l'ensemble de ses activités en matière de ressources génétiques et de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et sur les priorités à accorder à ces activités dans le Programme de travail et budget de l'Organisation;
- faciliter la coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier dans le cas des composantes d'appui du Traité qui sont du ressort de la Commission;
- aider à organiser, en particulier, la coopération croissante entre la FAO et la Convention sur la diversité biologique (CDB) dont le programme de travail sur la diversité biologique agricole dépend de plus en plus du soutien de la FAO.

2. La Commission a donc demandé à son Secrétariat, en coopération avec les services concernés et les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) de la FAO, compte tenu également des contributions des groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources phytogénétiques et zoogénétiques, de soumettre un projet de programme de travail pluriannuel à la présente session pour examen. Le projet de programme de travail pluriannuel est joint en *Appendice* au présent document.

3. Le Secrétariat a aussi préparé plusieurs autres documents qui peuvent être utiles pour l'examen du programme de travail pluriannuel, soit:

- une analyse des ressources humaines et financières disponibles au sein de la FAO, pour appuyer les travaux dans les différents secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- des rapports sur l'état et les besoins des secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, autres que les végétaux et les animaux, y compris les différents domaines de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et l'approche écosystémique appliquée à l'agriculture pour la conservation des ressources génétiques et les questions intersectorielles;
- des propositions pour la rationalisation des opérations de la Commission.

4. Le présent document analyse les grands défis que la Commission peut relever dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel. Il fournit des informations sur le processus de préparation du projet de ce programme. Il examine son rôle en tant qu'outil de planification que la Commission pourra utiliser pour programmer et analyser ses travaux, avec une échéance de cinq sessions consécutives (soit dix ans). Il suggère les principaux sujets que la Commission pourra souhaiter traiter et expose dans l'*Appendice* un projet de programme de travail pluriannuel, élaboré sur la base des idées soumises dans le processus consultatif. Les orientations de la Commission sont demandées pour la mise au point définitive du projet de programme de travail pluriannuel.

---

<sup>1</sup> Résolution 3/95 de la Conférence de la FAO.

<sup>2</sup> CGRFA-10/04/14.

## II. GRANDS DÉFIS QUE LA COMMISSION PEUT RELEVER DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

5. Ces dernières décennies, l'importance de la biodiversité et de ses éléments constitutifs a acquis une reconnaissance croissante, en tant que ressource fondamentale pour le développement durable, à un moment où l'on assiste à une perte et une érosion de celle-ci. Des transformations physiques et socioéconomiques sont en cours à l'échelle mondiale qui augmentent l'incertitude qui pèse sur la stabilité et la durabilité de l'agriculture, de la pêche et des forêts. Il s'agit notamment du réchauffement de la planète et des changements climatiques, de la croissance démographique continue et des effets de la mondialisation rapide des marchés. Les utilisations des nouvelles cultures, y compris pour la production de biocarburants, gagnent du terrain. Tous ces facteurs renforcent la valeur des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour relever les défis que constituent les maladies et les ravageurs, l'incertitude climatique et l'évolution des besoins humains. Mais la conservation de ces ressources ne prendra toute sa valeur que si des plans d'actions et des priorités efficaces soutiennent leur utilisation optimale au sein de systèmes de production agricole intégrée, et que leur échange entre les pays et les régions est facilité. La Commission peut jouer un rôle de coordination important en élaborant des approches de politiques internationales dans le cadre de son mandat qui ont un rapport avec ces problèmes fondamentaux et qui peuvent aussi servir de base à la formulation des politiques nationales.

6. La vaste consultation réalisée pour la préparation d'un projet de programme de travail pluriannuel a montré que, dans tous les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, on reconnaît que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement n° 1 et 7 revêt une importance cruciale. La malnutrition touche plus de 2 milliards de personnes et 15 millions de personnes – pour la plupart des enfants – meurent tous les ans des conséquences de la faim. Seule la gestion intégrée de toutes les composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peut assurer des disponibilités alimentaires mondiales durables, appropriées et diversifiées sur le plan nutritionnel. Les travaux de la Commission peuvent donc avoir un impact considérable sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, la durabilité de l'environnement et la création de revenus dans le monde.

7. À sa dixième session, la Commission a réfléchi à ses importantes réalisations passées et à ses plans d'activités futures. En décidant d'examiner un programme de travail pluriannuel à la présente session, elle a reconnu que les activités sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques sont maintenant bien établies et, s'il reste encore des questions prioritaires dans ces secteurs, elle a décidé d'exercer pleinement son mandat. Le programme de travail de la Commission devra donc s'attaquer, selon une démarche planifiée et par étape, à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans son sens le plus large, y compris les ressources génétiques et toutes ses composantes, c'est-à-dire les plantes, les forêts, les animaux, les poissons et les microorganismes présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'assurer la synergie et la complémentarité et d'éviter les doubles emplois, au sein de la FAO, et entre la FAO et les organismes pertinents. Si chaque secteur a ses propres caractéristiques, une approche aussi vaste renforcera les liens de coopération avec d'autres organisations pertinentes, en particulier la CDB et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui traitent de la diversité biologique et des ressources génétiques de manière large, et donnera des moyens accrus à la FAO et aux représentants du secteur de l'alimentation et de l'agriculture de jouer un rôle entier et efficace dans les instances internationales. La Commission a déjà publié deux rapports sur l'État des ressources phylogénétiques et zoogénétiques dans le monde, qui sont des outils de renommée internationale pour la gestion de ces secteurs. La Commission peut maintenant souhaiter prévoir d'établir des bases d'informations pertinentes dans d'autres secteurs, qui déboucheront, en temps utile, sur une évaluation stratégique mondiale faisant autorité de l'*État de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, comme envisagé par la Commission à sa huitième session ordinaire.

8. Grâce à la préparation des rapports sur l'État des ressources phylogénétiques et zoogénétiques dans le monde et des plans d'action, la Commission peut jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs pour la diversité biologique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et en suivre régulièrement l'état et les tendances, en partenariat avec les processus pertinents dans d'autres organisations internationales. Elle peut ainsi faciliter la mobilisation de soutien financier et technique pour renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement, pour l'évaluation des priorités, la conservation, l'inventaire, la caractérisation et le déploiement, dans les systèmes agricoles durables, de l'ensemble de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les ressources génétiques et toutes ses composantes, c'est-à-dire les plantes, les forêts, les animaux, les poissons et les microorganismes.

### III. PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

9. Le *Tableau 1* présente un état récapitulatif des différentes consultations tenues et des processus suivis pour obtenir des idées pour le programme de travail pluriannuel, comme demandé par la Commission – les services et domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) pertinents au sein de la FAO, les groupes régionaux de la FAO et les groupes de travail techniques intergouvernementaux sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques – en vue de la préparation pour examen d'un projet de programme de travail pluriannuel. On rappellera que le Secrétariat de la Commission a assuré aussi les fonctions de Secrétariat provisoire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pendant toute cette période, ce qui a imposé une lourde charge sur ses ressources humaines limitées. L'essentiel des travaux sur le programme de travail pluriannuel n'a donc été entrepris qu'une fois achevée l'organisation et la tenue de la première session de l'Organe directeur du Traité (juin 2006), et que suite ait été donnée à ses décisions.

10. Les résultats du vaste processus de consultation, à savoir les idées et les observations concernant la structure et la teneur du programme de travail pluriannuel, sont présentés dans le document intitulé *Programme de travail pluriannuel de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture: récapitulatif des idées et des observations*.<sup>3</sup>

<b>Tableau 1: Consultations tenues et processus suivis pour l'élaboration du projet de programme de travail pluriannuel</b>	
Octobre 2005	Troisième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques
Mai 2006	Atelier sur l'état et les tendances d'évolution des ressources génétiques aquatiques intitulé <i>The Status and trends in aquatic genetic resources: a basis for international policy</i> , Victoria, Colombie britannique, (Canada)
Juin 2006	L'organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa première session, « s'est félicité de l'offre faite par la Commission d'appuyer l'application du Traité grâce, notamment, à la poursuite de l'élaboration des éléments du Système mondial de la FAO sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du programme de travail pluriannuel de la Commission. »

<sup>3</sup> CGRFA-11/07/21 Add.1.

Octobre 2006	Le Comité consultatif sur la recherche halieutique, à sa sixième session, s'est félicité de l'inclusion des pêches dans les travaux futurs de la Commission, car « les ressources génétiques prennent une importance croissante étant donné le rôle qu'elles jouent dans l'amélioration de la production aquacole et les menaces qui pèsent sur la biodiversité et la conservation des ressources génétiques. »
Novembre 2006	Invitation à soumettre des idées et des observations lancée par le Secrétaire de la Commission aux Présidents des groupes régionaux de la FAO
Décembre 2006	Quatrième session Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques
Janvier 2007	Réunion du Secrétaire de la Commission et du Groupe régional pour l'Asie à la demande du Président du groupe
Février 2007	Quatorzième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières
Mars 2007	Consultation des présidents des groupes régionaux de la FAO sur le projet de programme pluriannuel
Avril 2007	Mise au point du projet de Programme de travail pluriannuel

11. Parallèlement à ces consultations, des avis ont été échangés avec les services et les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) à la demande de la Commission. Une équipe spéciale sur le programme de travail, comprenant des représentants des départements de l'agriculture, des forêts, des pêches, des ressources naturelles et de l'économie, a été constituée pour organiser la coordination interne. L'équipe spéciale s'est réunie huit fois. Dans le cas des ressources phytogénétiques et zoogénétiques, les groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission<sup>4</sup> et les départements concernés de la FAO ont présenté des suggestions concernant le programme de travail pluriannuel, qui sont exposées dans les documents fournis au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour. Les services concernés de la FAO et le Secrétariat de la Commission ont aussi préparé une série de rapports sur l'état et les besoins des secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, autres que les végétaux et les animaux, et sur les questions intersectorielles. Ces rapports ont, dans la mesure du possible, été préparés selon une présentation commune, pour faciliter la version définitive du programme de travail pluriannuel:

- *Les ressources génétiques forestières dans le monde: la situation et les besoins;*<sup>5</sup>
- *Les ressources génétiques aquatiques dans le monde: la situation et les besoins;*<sup>6</sup>
- *Biodiversité des microorganismes et des insectes pour l'alimentation et l'agriculture: situation et besoins;*<sup>7</sup>
- *L'approche écosystémique appliquée à l'alimentation et à l'agriculture: la situation et les besoins;*<sup>8</sup>
- *Cross-sectorial international policy issues and genetic resources: status and needs.*<sup>9</sup>

<sup>4</sup> Voir CGRFA-11/07/3 et CGRFA-11/07/10.

<sup>5</sup> CGRFA-11/07/15.1.

<sup>6</sup> CGRFA-11/07/15.2.

<sup>7</sup> CGRFA-11/07/15.3.

<sup>8</sup> CGRFA-11/07/15.4.

<sup>9</sup> CGRFA-11/07/15.5.

12. En préparation de ces documents, d'autres documents ont été élaborés dans certains domaines clés:

- *Technical review of status and trends of the world's forest genetic resources;*<sup>10</sup>
- *Rapport de la quatorzième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO;*<sup>11</sup>
- *The status and trends in aquatic genetic resources: a basis for international policy;*<sup>12</sup>
- *The sustainable management of biodiversity for biological control in food and agriculture: status and needs;*<sup>13</sup>
- *Food, entomo-phytopathogenic and soil micro-organisms;*<sup>14</sup>
- *Importancia de los recursos genéticos microbianos: cuestiones emergentes identificadas en el Quinto Simposio de Recursos Genéticos para América Latina y el Caribe;*<sup>15</sup>
- *Pollinators: neglected biodiversity of importance to food and agriculture.*<sup>16</sup>

13. Comme noté au *Tableau 1*, d'autres processus, comme la réunion du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, ont aussi apporté des contributions. La Commission dispose donc d'un grand nombre d'informations qui lui permettront de mettre au point son programme de travail pluriannuel.

#### **IV. LE RÔLE DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL EN TANT QU'OUTIL DE PLANIFICATION DE LA COMMISSION**

14. Les programmes de travail pluriannuels sont des outils de planification qui permettent aux institutions (telles que les commissions et les organes directeurs)<sup>17</sup> de prévoir, d'axer et d'ordonner leurs activités futures afin de s'acquitter de leurs mandats et de réaliser les objectifs qu'elles se sont fixées. Ces programmes sont donc centrés sur l'identification des réunions auxquelles sera assigné un nombre restreint de sujets spécifiques, ce qui facilite la planification et la mise en œuvre des produits (par exemple, des études sectorielles), et leur intégration par la suite dans des thèmes plus vastes (par exemple, les produits intersectoriels). Ils orientent les programmes de travail des secrétariats, identifient et prévoient les coopérations nécessaires avec d'autres institutions, et établissent une base raisonnée pour l'affectation des ressources. En général, un programme de travail pluriannuel couvre une période de huit à dix ans et est réexaminé périodiquement et modifié, le cas échéant.

15. L'adoption d'un programme de travail pluriannuel permet de planifier, à partir d'une décision clé, des activités en amont et en aval, c'est-à-dire prévoir des activités préparatoires pour l'examen d'un sujet particulier ainsi que le suivi et l'examen périodiques. Ceci s'avère particulièrement important lorsqu'un processus international parallèle demande une contribution à la FAO et à ses Commissions et que des travaux préparatoires sont nécessaires pour que la Commission prenne position. La CDB, par exemple, définit son processus pluriannuel de la façon suivante:

---

<sup>10</sup> Background Study Paper No.36.

<sup>11</sup> CGRFA-11/07/Inf.9.

<sup>12</sup> Background Study Paper No. 37.

<sup>13</sup> Background Study Paper No. 38.

<sup>14</sup> CGRFA-11/07/Circ.1, diffusé à la demande du Gouvernement italien.

<sup>15</sup> CGRFA-11/07/Circ.2, diffusé à la demande du Gouvernement uruguayen.

<sup>16</sup> CGRFA-11/07/Inf.15.

<sup>17</sup> Par exemple, la Commission sur le développement durable (CDD), la CDB, et le Forum sur les forêts des Nations Unies ont adopté ce type de programme de travail pluriannuel.

« ... il est nécessaire de disposer d'un programme de travail qui définit clairement la ligne de conduite à suivre pour le processus dans son ensemble. Un tel programme est perçu comme un outil important permettant d'apporter une assistance aux Parties dans le cadre de l'application de la Convention, pour permettre l'établissement d'un ordre de priorité dans l'utilisation des ressources limitées et pour faciliter l'implication du large éventail d'institutions, d'organismes et d'individus dont la participation est essentielle à la réalisation des objectifs de la Convention ». <sup>18</sup>

16. Dans d'autres forums, l'adoption des programmes de travail pluriannuels a donné d'excellents résultats, en mobilisant l'intérêt et la cohérence des politiques au sein de l'organisation, en facilitant l'établissement systématique de partenariats avec d'autres processus pertinents, en définissant des cadres de politiques générales que les gouvernements peuvent utiliser pour structurer les processus nationaux pertinents et en contribuant à mobiliser des ressources pour les priorités approuvées.

17. En adoptant un programme de travail pluriannuel qui prend en compte toutes les composantes de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture, la Commission fera un pas en avant important en suivant de manière permanente les politiques, les programmes et les activités pertinents de la FAO. La Commission est le seul organe au sein de la FAO qui englobe l'ensemble des activités sur la diversité biologique et les ressources génétiques. Sur le plan international, elle est un interlocuteur reconnu avec des processus intersectoriels pertinents, dans les forums environnementaux et commerciaux. Ce rôle de la Commission est reconnu dans le *Cadre stratégique de la FAO pour 2000-2015*, qui a été adopté par la Conférence de la FAO:

« La FAO est idéalement placée pour fournir une tribune à la fois mondiale et neutre pour le renforcement des politiques internationales et des cadres réglementaires régissant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts. En effet, lorsqu'elle s'emploie à élaborer et à faire adopter des accords, des codes de conduite, des engagements, des normes et autres instruments internationaux sur des questions relevant de son mandat, l'Organisation est à même de puiser dans son riche savoir-faire technique et juridique multisectoriel et dans sa vaste expérience. Grâce aux activités de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), la FAO jouit d'une compétence reconnue de promoteur de négociations intergouvernementales concernant des instruments internationaux qui traitent de certains aspects de la diversité biologique liés à l'alimentation et à l'agriculture ». <sup>19</sup>

18. Le *Cadre stratégique* met aussi l'accent sur la nécessité pour l'Organisation d'exploiter ses atouts multidisciplinaires et intersectoriels:

« Les approches interdisciplinaires et les programmes intersectoriels reposent sur les compétences disciplinaires de l'Organisation et permettent de produire des résultats qui n'auraient pas pu être obtenus par une seule division ou un seul département agissant isolément. En outre, ces approches sont essentielles pour garantir qu'une attention voulue soit accordée, dans tous les programmes et activités, à des priorités générales de l'Organisation. » <sup>20</sup>

19. La Commission elle-même « a insisté sur la nécessité d'adopter une approche cohérente ... pour traiter des nombreuses questions ayant trait aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ». <sup>21</sup>

<sup>18</sup> UNEP/CBD/COP/4/14: Synthèse des vues sur le fonctionnement de la Convention, paragraphe 83.

<sup>19</sup> Paragraphe 57.

<sup>20</sup> Paragraphe 110.

<sup>21</sup> CGRFA-10/04/REP, paragraphe 74.

20. Un processus intersectoriel international d'importance majeure, par exemple, s'intéresse à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages qui en découlent. La CDB négocie à l'heure actuelle un régime international pour l'accès et le partage des avantages (date prévue 2010), suite au mandat que lui a confié le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.<sup>22</sup> Dans ce contexte, la Commission « a recommandé que la FAO et la Commission travaillent à l'accès et au partage des bénéfices, pour faire en sorte que les progrès aillent dans la direction d'une satisfaction des besoins spéciaux du secteur agricole, pour tous les éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture ».<sup>23</sup> Alors que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture offre un système multilatéral pour traiter ces questions dans son secteur et que la Conférence des parties à la CDB a reconnu que l'examen en cours au sein de la Commission des ressources zoogénétiques « contribuera à ... l'accès aux ressources et au partage des avantages qui en résultent pour l'alimentation et l'agriculture », il n'y a pas encore de position acceptée au regard des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en général.<sup>24</sup> Afin de contribuer au processus en cours au sein de la CDB, la Commission pourrait donc souhaiter traiter cette question intersectorielle dans un proche avenir.

21. En ce qui concerne le suivi permanent de toutes les questions relatives aux politiques, programmes et activités pertinentes de la FAO, il convient de noter que les activités sur les ressources génétiques sont réparties entre tous les départements et financées au niveau des entités de programme au titre du Programme de travail et budget. L'examen de la situation et des tendances a mis en évidence l'utilité des travaux actuels. Le programme de travail pluriannuel peut aider les membres à axer, de manière efficace, planifiée et stratégique, l'ensemble des activités pertinentes, afin de donner des avis à l'Organisation sur l'ordre des priorités à accorder. Les priorités que les membres ont exprimées au cours des années pour les travaux sur les ressources phytogénétiques et zoogénétiques sont à l'origine des priorités accordées dans les entités de programme pertinentes. De plus, la Commission a contribué à mobiliser d'importantes ressources extrabudgétaires pour la Conférence technique internationale de 1996 de Leipzig sur les ressources phytogénétiques ainsi que pour *l'État des ressources phytogénétiques dans le monde* et le *Plan d'action mondial*; pour la négociation du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et pour la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques d'Interlaken (2007) et *l'État des ressources zoogénétiques dans le monde*.

22. La Commission pourra souhaiter réfléchir sur la manière d'intéresser les experts et les autorités d'autres secteurs à ses travaux. Dans le passé, les ressources phytogénétiques ont été le premier objectif de la Commission, domaine dans lequel elle a obtenu des résultats remarquables. Le secteur est vaste et bien structuré: il existe des banques de gènes *ex situ* importantes, des institutions internationales importantes (les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et un régime international pour la protection des nouvelles variétés végétales. Grâce à son processus par étapes au regard de la Conférence technique internationale d'Interlaken, la Commission a aussi pu mobiliser le secteur des ressources zoogénétiques dans lequel les institutions de ce type ont, dans le passé, été plus faibles, et faire intervenir une masse critique de compétences en matière de techniques et d'orientations et favoriser les synergies entre le secteur des plantes et le secteur des animaux.

---

<sup>22</sup> Des processus apparentés sont en cours également au sein du Comité intergouvernemental sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et du Conseil pour les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (Conseil ADPIC/OMC).

<sup>23</sup> *Ibid.*, paragraphe 76.

<sup>24</sup> Mais la Conférence des parties a reconnu, dans la décision V/5, « la nature particulière de la diversité biologique agricole, ses caractéristiques, et les problèmes exigeant des solutions distinctives ».

23. D'autres secteurs disposent d'atouts et de traditions qui devront être pris en compte et intégrés dans le processus. Dans le secteur de la pêche, par exemple, le Code de conduite pour une pêche responsable est une institution d'importance majeure, mais l'étude de la situation et des besoins a montré que l'on pouvait maintenant envisager de le renforcer, grâce au programme de travail pluriannuel de la Commission, avec un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques aquatiques, en particulier pour l'aquaculture, y compris dans une perspective intersectorielle. Le secteur des forêts, par l'intermédiaire du Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières, a recommandé de travailler dans le cadre du programme de travail pluriannuel à l'élaboration d'un *État des ressources génétiques forestières dans le monde*. La planification à moyen et long termes, dans le programme de travail pluriannuel, facilitera la mobilisation des compétences provenant de ces secteurs, de manière graduelle, et l'élaboration, le cas échéant, d'approches communes de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, notamment au niveau national.

## V. CALENDRIER DES ACTIVITÉS AU SEIN DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

24. Les cycles de planification tant pour les ressources phytogénétiques que pour les ressources zoogénétiques sont relativement précis, car il s'agit maintenant de processus bien établis. La Commission continuera à réunir, si nécessaire, les Groupes de travail techniques intergouvernementaux et à leur assigner des tâches spécifiques, pour renforcer les activités intersessions.

25. L'un des principaux objectifs du programme de travail pluriannuel est de faciliter la coopération avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment pour ce qui concerne les éléments d'appui du Traité qui sont supervisés par la Commission.<sup>25</sup> La Commission pourra souhaiter informer l'Organe directeur de la programmation des processus pertinents, en particulier pour l'adoption du deuxième Rapport sur l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* et la mise à jour par la suite du *Plan d'action mondial*, et inviter, en temps voulu, l'Organe directeur à formuler des recommandations qu'il souhaiterait voir être prises en compte dans la préparation des deux documents, ainsi que sur toutes autres questions pertinentes.

26. La planification d'une coopération efficace avec la CDB est un élément important pour l'examen des questions intersectorielles. Les thèmes proposés à court terme sont nécessaires pour réaliser les objectifs de 2010<sup>26</sup> et pour prendre en compte le processus en cours sur l'accès et le partage des avantages.

27. Les secteurs des forêts et de la pêche accueillent favorablement la possibilité de coopérer avec la Commission, dans le cadre du programme de travail pluriannuel. Ils ont tous les deux suggéré un processus pour l'établissement d'un rapport sur l'*État des ressources génétiques dans le monde* pour leur secteur. Il est aussi prévu d'élaborer, au sein du Code de conduite pour une pêche responsable, un cadre pour la gestion des ressources génétiques aquatiques, ce qui serait opportun étant donné la croissance rapide de la contribution de l'aquaculture aux disponibilités alimentaires, notamment dans les pays en développement. Bien que les microorganismes aient été considérés comme importants pour l'alimentation et l'agriculture dans nombre des consultations effectuées pour la préparation du projet de programme de travail pluriannuel, la question est complexe et doit être envisagée de manière progressive. Une fois achevé le cycle des rapports sectoriels sur l'*État des ressources génétiques dans le monde*, il sera possible d'établir un rapport de synthèse sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*: ce rapport ne devrait pas être un simple récapitulatif des approches sectorielles, mais devrait aborder

<sup>25</sup> CGRFA-11/07/16, *Mécanismes de coopération entre la Commission et l'organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

<sup>26</sup> Il est supposé que la Commission tiendra sa prochaine session fin 2008.

des thèmes intersectoriels et communs, notamment la gestion de la diversité biologique dans les écosystèmes agricoles complexes, par l'application de l'approche écosystémique.

28. La Commission traitera au cours de la présente session des questions qui peuvent nécessiter des mesures de suivi dans le cadre de son programme de travail. Il s'agit notamment des activités liées à un code de conduite, à des directives ou à d'autres approches des biotechnologies dans la mesure où elles concernent les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

29. Le processus consultatif engagé pour la préparation du programme de travail pluriannuel a bénéficié des contributions considérables fournies par les gouvernements, dans le cadre des groupes de travail de la Commission et des consultations avec les groupes régionaux de la FAO. Le processus lui-même a renforcé la coordination et la coopération intersectorielle avec la FAO dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il a retenu l'attention d'experts et de plusieurs organisations internationales, qui souhaitent s'associer à sa mise en œuvre.

## VI. ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

30. Le projet de programme de travail pluriannuel a été construit de façon à ce que la Commission puisse concentrer son action sur un nombre limité d'échéances ou de produits importants. Cette approche systématique devrait permettre une préparation approfondie des grandes décisions grâce à des activités étalées sur plusieurs années et prévoir des délais suffisants pour tenir des débats éclairés. Sur le plan pratique, il serait bon de limiter le nombre des grands produits ou des échéances à trois ou quatre par session. Cela ne signifie pas bien entendu que d'autres questions importantes ne puissent être prises en considération le cas échéant et la gestion du temps et des ressources relèvera du bon sens. Par ailleurs, la Commission peut donner à chaque session des indications plus précises sur ce qui doit être traité à sa session suivante, et comment.

31. On trouvera au *Tableau 1* de l'*Appendice* au présent document un calendrier, qui couvre les cinq prochaines sessions de la Commission, des grands produits et des échéances. Il repose sur les différentes consultations du processus du programme de travail pluriannuel et s'efforce de prendre déjà en compte le calendrier des activités apparentées dans les autres organisations internationales pertinentes. Ce tableau constitue l'ossature du programme de travail pluriannuel. La préparation du programme de travail pluriannuel devrait s'achever notamment par la décision relative à l'établissement du calendrier d'exécution des produits et des échéances d'importance majeure car celui-ci doit, tout en tenant compte des processus sectoriels et intersectoriels, les intégrer dans un programme de travail unique et cohérent.

32. Les grands produits et les échéances proposés devront être maintenant intégrés dans un programme de travail, c'est-à-dire que le travail préparatoire de chaque grand produit doit être exprimé sous forme d'une série d'activités à exécuter dans des délais fixés durant la période de dix ans du programme de travail pluriannuel, dont l'état d'avancement sera porté à la connaissance de la Commission lors de ses sessions. Parallèlement, les idées et les observations relatives à de possibles éléments du programme de travail pluriannuel recueillies lors du processus de consultation, qui figurent dans le document *Multi-Year Programme of Work of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture: compendium of ideas and comments*,<sup>27</sup> peuvent être utilisées pour définir plus complètement la portée et la couverture des grands produits, et pour garantir que la série d'activités prévue couvre les éléments approuvés.

33. Une méthode de travail est proposée dans le *Projet d'ordre du jour et de calendrier provisoire annoté* afin de parvenir aux résultats attendus:

« La Commission pourra considérer utile d'établir un comité restreint du programme de travail pluriannuel au début de la session, à l'examen de ce point du jour, afin de suivre

---

<sup>27</sup> CGRFA-11/07/21Add.1.

*les différentes questions débattues par la Commission et modifier le projet de programme de travail en conséquence, notamment les produits et les échéances d'importance majeure, pour un examen d'ensemble au titre du point 9 de l'ordre du jour. La Commission pourrait aussi confier cette tâche à son Bureau ».<sup>28</sup>*

34. Le processus d'ensemble pourrait être semblable à celui proposé au *Tableau 2*, ci-après. À l'**ÉTAPE 1**, la Commission inscrirait les programmes sectoriels et les questions intersectorielles à des points distincts de l'ordre du jour et les examinerait l'un après l'autre. La Commission pourrait ainsi, tout en suivant son ordre du jour, identifier les questions qu'elle souhaite traiter dans le programme de travail pluriannuel, afin d'exercer pleinement son mandat. À l'**ÉTAPE 2**, tous les programmes sectoriels et les questions intersectorielles ayant été examinés, le Comité du programme de travail pluriannuel (ou le Bureau, s'il en a été décidé ainsi) pourrait programmer les grands produits et échéances dans le *Tableau I* du projet de programme de travail pluriannuel et intégrer les autres activités et conclusions pertinentes pour chaque point de l'ordre du jour de la session dans la section II du même projet. Le calendrier pourrait tenir compte des autres processus internationaux avec lesquels la Commission souhaite travailler en synergie. La Section II du projet de programme pluriannuel pourrait aussi identifier des activités intersessions possibles, ce qui aiderait à établir des priorités pour le Programme de travail et budget de l'Organisation et à mobiliser des ressources extrabudgétaires ou un soutien direct pour ces activités. À l'**ÉTAPE 3**, le programme de travail pluriannuel consolidé serait présenté pour adoption au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire de la Commission.

<b>Tableau 2: Adoption du Programme de travail pluriannuel</b>						
<b>ÉTAPE 1:</b> Identification des échéances, des produits et des activités	<b>CGRFA</b> séance plénière					
	<i>Sectoriel</i>					<i>Intersectoriel</i>
	AnGR	PGRFA	FoGR	AqGR	MiGR	Biotechnologies, l'approche écosystémique, questions de politiques internationales, etc.
Point de l'ordre du jour	3	4	6.1	6.2	6.3	5; 6.4; 6.5
	↓	↓	↓	↓	↓	↓
<b>ÉTAPE 2:</b> Consolidation du projet de programme de travail pluriannuel	<b>Comité du programme de travail pluriannuel (ou Bureau)</b>					
	↓					
<b>ÉTAPE 3:</b> Adoption du programme de travail pluriannuel	<b>CGRFA</b> Séance plénière					
Point de l'ordre du jour	9					

<sup>28</sup> CGRFA-11/07/2, Point 2 de l'ordre du jour, Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.

## VII. ORIENTATION DEMANDÉE À LA COMMISSION

35. La Commission est priée d'examiner et d'adopter le Programme de travail pluriannuel, qui couvre les cinq prochaines sessions, tel que préparé au cours de la présente session.

36. En outre, la Commission peut souhaiter:

- indiquer les activités intersessions qu'elle souhaite que son Secrétariat et la FAO en général entreprennent en vue de la préparation de sa douzième session et de considérations à plus long terme dans le cadre du programme de travail pluriannuel;
- indiquer aussi s'il convient d'établir un organe subsidiaire spécial, qui se réunirait dans la période intersessions pour faire avancer la mise en application du programme de travail pluriannuel, et si tel est le cas, demander à la FAO de mobiliser les fonds nécessaires pour organiser cette réunion;
- demander à son Secrétariat de réduire l'établissement régulier de rapports par les organisations internationales et de concentrer son attention sur les consultations axées sur les grands thèmes prévus pour chaque session;
- recommander que la FAO accorde la priorité dans son Programme de travail et budget biennal aux travaux futurs sur les ressources génétiques, dans le cadre de la structure du programme de travail pluriannuel de la Commission;
- inviter la FAO à mobiliser aussi des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel;
- inviter les Membres à soutenir les activités préparatoires intersessions pertinentes;
- demander à la FAO de renforcer les synergies et d'établir des partenariats avec les organisations internationales concernées afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel;
- demander à son Secrétariat de transmettre le programme de travail pluriannuel au Secrétaire de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- demander au Secrétaire de transmettre le programme de travail pluriannuel au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, celui-ci constituant un outil important pour renforcer la coopération entre la FAO et la CDB, et l'inviter à informer la Conférence des parties en conséquence.

*Appendice***PROJET****PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE****La Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture,**

*Profondément préoccupée* de l'ampleur de la faim et de la pauvreté à l'échelle mondiale, ainsi que de l'érosion continue de la diversité biologique et des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

*Convaincue* de l'importance critique des Objectifs du Millénaire pour le développement en tant que cadre d'action au niveau international pour remédier à ces problèmes et à d'autres problèmes de développement et convaincue en particulier que la coopération internationale pour l'échange et la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a un rôle crucial à jouer dans la réalisation des Objectifs 1 (éradication de la faim et de l'extrême pauvreté) et 7 (assurer un environnement durable);

*Sachant* que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont une matière première essentielle et indispensable dont dépend l'humanité pour s'adapter aux changements climatiques et autres changements affectant l'environnement et pour assurer ses besoins futurs;

*Conscients* de notre responsabilité vis-à-vis des générations présentes et futures en ce qui concerne la conservation de la diversité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;

*Reconnaissant* que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture présentent des caractéristiques propres et posent des problèmes nécessitant des solutions originales;

*Rappelant* que, par décision de la Conférence de la FAO, le mandat de la Commission couvre « l'ensemble des éléments de la diversité biologique intéressant l'alimentation et l'agriculture »;<sup>29</sup>

*Convaincue* de la nécessité de traiter, selon une démarche planifiée et progressive, la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans son sens le plus large, y compris les ressources génétiques pour les cultures, les forêts, les animaux, les poissons et les microorganismes, et que cela renforcera la coopération internationale, au sein de la FAO et entre la FAO et d'autres organisations pertinentes, tout en assurant la synergie et la complémentarité et en évitant les doubles emplois;

*Rappelant* sa décision, à sa dixième session ordinaire, de demander au Secrétariat de soumettre un projet de Programme de travail pluriannuel à sa onzième session;

a adopté le Plan de programme de travail pluriannuel:

**I. GRANDS PRODUITS ET ÉCHÉANCES**

La Commission, à ses cinq prochaines sessions, axera ses activités sur les grands produits et échéances présentés dans le *Tableau 1* du présent programme de travail.

---

<sup>29</sup> Résolution 3/95 de la Conférence de la FAO.

## II. ORGANISATION DES TRAVAUX

Afin de réaliser les grands produits et échéances, présentés dans le *Tableau 1*, les recommandations suivantes formulées par la Commission seront prises en compte au regard des activités préparatoires et d'autres spécifications pour organiser les travaux futurs.

### PROGRAMMES SECTORIELS

#### Ressources phytogénétiques

*[Insérer les conclusions pertinentes découlant de l'examen du point 4 de l'ordre du jour]*

#### Ressources zoogénétiques

*[Insérer les conclusions pertinentes découlant de l'examen du point 3 de l'ordre du jour]*

#### Ressources génétiques forestières

*[Insérer les conclusions pertinentes découlant de l'examen du point 6.1 de l'ordre du jour]*

#### Ressources génétiques aquatiques

*[Insérer les conclusions pertinentes découlant de l'examen du point 6.2 de l'ordre du jour]*

#### Microorganismes et insectes

*[Insérer les conclusions pertinentes découlant de l'examen du point 6.3 de l'ordre du jour]*

### QUESTIONS INTERSECTORIELLES

*[Insérer les conclusions pertinentes découlant de l'examen des points 5, 6.4 et 6.5 de l'ordre du jour]*

## III. GESTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

La Commission examinera en permanence le présent Programme de travail pluriannuel, afin qu'elle puisse le mettre à jour et le modifier, pour traiter les nouveaux enjeux qui apparaissent dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et prendre en compte les processus apparentés dans d'autres forums.

Il sera procédé à un examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel lors de la quatorzième session ordinaire de la Commission.

<b>Tableau 1: Grands produits et échéances du Programme de travail pluriannuel de la Commission</b>						
	<b>11<sup>ème</sup> session</b>	<b>12<sup>ème</sup> session</b>	<b>13<sup>ème</sup> session</b>	<b>14<sup>ème</sup> session</b>	<b>15<sup>ème</sup> session</b>	<b>16<sup>ème</sup> session</b>
Ressources phytogénétiques (PGRFA)	Coopération avec le Traité international	<i>L'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial</i>	Examen de la coopération avec le Traité international		Mise à jour succincte de <i>L'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i>
Ressources zoogénétiques (AnGR)	Préparation de la Conférence d'Interlaken	Suite donnée à la Conférence d'Interlaken		Examen de la mise en œuvre des conclusions d'Interlaken		Mise à jour succincte de <i>L'état des ressources zoogénétiques dans le monde</i>
Ressources génétiques aquatiques (AqGR)			Examen de la base d'informations pour les ressources génétiques aquatiques et questions clés pour <i>L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	Cadre d'action pour les ressources génétiques aquatiques dans le <i>Code de conduite pour une pêche responsable</i>	<i>L'état des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	
Ressources génétiques forestières (FoGR)		Examen des questions clés des ressources génétiques forestières, pour <i>L'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>		<i>L'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>		
Microorganismes et insectes (MiGR)			Examen des questions clés concernant les microorganismes et les insectes		Examen des travaux sur les microorganismes et les insectes	

Questions intersectorielles	<p>Coopération avec la CDB, en particulier sur la diversité biologique agricole</p> <p>Examen de <i>l'état d'avancement du Projet de code de conduite sur les biotechnologies: questions de politique, lacunes et doubles emplois</i></p>	Examen des objectifs et des indicateurs relatifs à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture (objectif de 2010)	<p>Politiques et arrangements pour l'accès et le partage des avantages concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p> <p>Examen des progrès accomplis dans l'élaboration d'un ou de codes de conduite, de directives ou autres approches pour les biotechnologies</p>	Cadre d'action pour l'internalisation de l'approche écosystémique dans la gestion de la diversité biologique dans l'agriculture, les forêts et la pêche	Examen de la contribution de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement	<i>L'état de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Gestion du Programme de travail pluriannuel	Adoption du Programme de travail pluriannuel			Examen à mi-parcours du Programme de travail pluriannuel		